

- > Médecins omnipraticiens à honoraires fixes
- > Optométristes à honoraires fixes
- > Dentistes à honoraires fixes

Maintien de la tarification pour votre régime d'assurance collective

Le comité paritaire négocie chaque année le renouvellement de votre régime d'assurance collective. Une entente a été conclue avec Beneva par La Capitale pour l'année 2023-2024.

Cette entente détermine les augmentations et les diminutions de la tarification, basées sur le pourcentage de variation présenté dans le tableau qui suit :

Régime		Variation (%)
Régime complémentaire obligatoire d'assurance vie	Omnipraticiens	0
	Dentistes Optométristes	0
Régime complémentaire optionnel d'assurance vie de base pour le conjoint et les enfants à charge	Adhérent homme	0
	Adhérent femme	0
Régimes complémentaires optionnels d'assurance vie de l'adhérent et d'assurance vie additionnelle du conjoint		0
Régime complémentaire obligatoire d'assurance invalidité longue durée	Omnipraticiens	0
	Dentistes Optométristes	0

Cette tarification est appliquée à compter du paiement du 1^{er} juillet 2023.


Toute modification au 1^{er} juillet 2024 se fera à partir de la prime totale applicable paraissant au tableau de l'annexe ci-jointe. Une infolettre vous sera transmise à ce sujet au moment opportun.

Document de référence

[Annexe](#) Tarification en vigueur du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
 Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
 Montréal 514 687-3612
 Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
 de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
 (mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

EN VIGUEUR DU 1^{er} JUILLET 2023 AU 30 JUIN 2024

TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE D'ASSURANCE VIE**Régime complémentaire obligatoire d'assurance vie
(Taux en pourcentage du traitement)**

Omnipraticiens	0,243 %
Dentistes et optométristes	0,322 %

**Régime complémentaire d'assurance vie de base
pour le conjoint et les enfants à charge**

Adhérent homme	2,39 \$
Adhérent femme	4,57 \$

**Régime complémentaire optionnel d'assurance vie de l'adhérent
(Taux de prime en pourcentage du traitement)**

Âge de l'adhérent	Homme		Femme	
	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse
Moins de 35 ans	0,06 %	0,09 %	0,03 %	0,04 %
35 à 39 ans	0,08 %	0,09 %	0,04 %	0,06 %
40 à 44 ans	0,10 %	0,15 %	0,06 %	0,09 %
45 à 49 ans	0,18 %	0,25 %	0,11 %	0,16 %
50 à 54 ans	0,29 %	0,43 %	0,20 %	0,31 %
55 à 59 ans	0,43 %	0,67 %	0,29 %	0,45 %
60 à 64 ans	0,78 %	1,00 %	0,44 %	0,67 %
65 ans ou plus	1,12 %	1,82 %	0,87 %	1,30 %

Régime complémentaire optionnel d'assurance vie additionnelle du conjoint (par unité de 10 000 \$)				
Âge de l'adhérent	Sexe de l'adhérent			
	Homme		Femme	
	Non-fumeur	Fumeur	Non-fumeuse	Fumeuse
Moins de 35 ans	0,13 \$	0,21 \$	0,21 \$	0,34 \$
35 à 39 ans	0,18 \$	0,25 \$	0,30 \$	0,37 \$
40 à 44 ans	0,23 \$	0,39 \$	0,39 \$	0,57 \$
45 à 49 ans	0,41 \$	0,63 \$	0,67 \$	1,00 \$
50 à 54 ans	0,85 \$	1,30 \$	1,08 \$	1,57 \$
55 à 59 ans	1,10 \$	1,69 \$	1,62 \$	2,50 \$
60 à 64 ans	1,85 \$	2,78 \$	2,88 \$	3,72 \$
65 ans ou plus	3,26 \$	4,90 \$	4,16 \$	6,78 \$

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE D'ASSURANCE INVALIDITÉ DE LONGUE DURÉE	
Omnipraticiens	2,403 %
Dentistes et optométristes	2,642 %